



TITRE DU POSTE	Contremaître – Travaux publics (2026-13)
STATUT	Cadre - Permanent
SERVICE	Ingénierie et Infrastructure
ENTRÉE EN FONCTION	Le plus tôt possible
HORAIRE	Temps plein

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par ses milieux de vie de qualité ainsi que par son périmètre urbain dynamique entouré de secteurs de villégiature. Destination de choix pour être le terrain de vie et de jeux de nombreuses adeptes de loisirs, de déplacements actifs et recherchant une terre d'accueil riche, diversifiée en activités et en services, tout en étant située près d'un pôle majeur en services et infrastructures. Avec près de 14 000 résidents, Prévost est en pleine expansion et se démarque par sa forte vitalité autant sur le plan développement résidentiel, commercial et industriel que par la mise en valeur de son paysage bâti et naturel.

VOS RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du chef de division - travaux publics, le contremaître coordonne les activités des travaux publics sous sa responsabilité, comprenant entre autres les travaux de déneigement, d'excavation et d'entretien des chaussées, parcs, bâtiments et espaces verts de la municipalité.

Le contremaître doit assurer la gestion optimale et compétente des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition. Il doit notamment exécuter les tâches et responsabilités suivantes :

- Planifier, organiser, diriger et contrôler le travail du personnel sous son autorité et répartir les tâches et les responsabilités entre les employés, en respect de la convention collective, des lois, règlements et normes en vigueur ;
- Effectuer une planification et une gestion efficaces de l'ensemble des travaux et requêtes citoyennes appartenant à la division voirie, parcs et bâtiments, tout en élaborant un système de priorisation reflétant la vision du conseil (service-client) ;
- Exercer un leadership favorisant la participation, l'engagement, l'adhésion, la créativité et l'épanouissement des employés sous sa responsabilité ;
- Assurer un suivi rigoureux des disponibilités budgétaires lors de la planification et de la réalisation des travaux de voirie, d'entretien des parcs et des bâtiments ;
- Préparer les estimations de coûts pour les travaux de réparation, de construction et d'entretien relevant de ses mandats ;
- Développer et tenir à jour différents tableaux de bord, rapports et statistiques en relation avec les activités de la division voirie, parcs et bâtiments ;
- Participer et faire participer les employés à différentes activités de formation afin de parfaire leurs connaissances et se tenir aux faits des nouvelles normes, technologies et pratiques touchant les activités sous sa responsabilité ;

- Agir comme personne-ressource lors de réunions de travail ou d'information concernant divers dossiers en lien avec son champ d'expertise ;
- S'assurer d'offrir des services à la hauteur des exigences du conseil municipal pour les différentes clientèles internes (autres services et directions) et externes (citoyens, sous-traitants, partenaires) ;
- Communiquer efficacement avec son équipe et le chef de division, son supérieur immédiat, sur l'avancement des travaux d'entretien, les problématiques rencontrées ou tout autre sujet pertinent ;
- Faire rapport quotidien des activités sous sa responsabilité et assurer une vigie du calendrier des travaux annuels et des programmes d'entretien des parcs, bâtiments et de gestion de la flotte ;
- Surveiller les travaux exécutés en régie ou accordés par contrat et rattachés à la voirie, aux parcs ou aux bâtiments ;
- S'assurer que les contrats de services ou d'entretien sont réalisés conformément aux exigences et devis de la Ville (ex : déneigement, nettoyage des rues) ;
- S'assurer de la salubrité, de l'ordre, de la sécurité et de l'aménagement des différents bâtiments sous la responsabilité de la division ;
- S'assurer de la mise en place de méthodes de travail sécuritaires selon les risques associés aux corps de métier qu'il a sous sa responsabilité et s'assurer du respect des politiques en matière de santé et sécurité au travail (SST) ;
- Assurer l'entretien régulier et le bon état des différents équipements, véhicules et outillages de la division de la voirie, des parcs et des bâtiments afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur conformité aux lois et règlements applicables ;
- Effectuer de la rétroaction envers son personnel et procéder à des évaluations de rendement de façon régulière ;
- Participer à la planification saisonnière et annuelle des effectifs, participer aux embauches et s'assurer que les nouveaux employés sont adéquatement intégrés à l'équipe et obtiennent la rétroaction leur permettant de développer leurs habiletés et compétences ;
- Effectuer la garde en dehors des heures régulières, en rotation ou en remplacement du personnel syndiqué ;
- Faire preuve de leadership positif et montrer l'exemple afin de mobiliser son équipe dans l'atteinte des objectifs de la direction des infrastructures et de l'ingénierie ;
- Effectuer toute autres tâches connexes.

EXIGENCES DEMANDÉES

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou / formation et expérience pertinente ;
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience pertinente ;
- Expérience dans la gestion d'équipe ;
- Expérience en déneigement ;
- Bonne connaissance de la conduite de véhicules motorisés lourds, de leur fonctionnement, et leur entretien, des mesures de prudence et de sécurité à observer, ainsi que leur capacité et leur limite ;
- Démontrer une habileté pour le travail en collaboration, entretien de bons liens avec les partenaires internes et externes et est un habile communicateur.



RÉMUNÉRATION GLOBALE PROPOSÉE

- De 85 000 \$ à 95 000 \$ annuellement ;
- Horaire de 39 heures/semaine ;
- Assurances collectives, P.A.E. ;
- REER collectif (7% employé et 7% employeur) ;
- Vacances annuelles ;
- Prime de garde.

VOUS AVEZ LE PROFIL RECHERCHÉ ?

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature par le biais du site emploi@ville.prevost.qc.ca.
Les candidatures doivent être déposées avant le dimanche 12 avril 2026.

Nous tenons à vous remercier de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de Prévost. Nous communiquerons avec les talents dont la candidature aura été retenue. Si vous n'êtes pas contacté, nous évaluerons votre profil pour d'autres opportunités.

L'affichage est dynamique et évolutive c'est-à-dire que les entrevues peuvent débiter avant la fin de l'affichage et si une candidature est sélectionnée en cours d'affichage, la date du concours peut être révisée.

Notez que l'utilisation du générique masculin n'a aucune intention discriminatoire. La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi.